

Quelques lignes pour ouvrir ce nouveau bulletin du SIAO 25

Vous y trouverez notamment des articles sur le dispositif RHVS ... encore un sigle

Résidence hôtelière à vocation sociale bref un genre d'hôtel social au sein duquel la durée n'est pas limitée et l'accueil polyvalent.

Ce choix de contenu, on le doit à Jean Pierre qui en rédacteur avisé a souhaité faire écho et initier le lecteur à ce que pourrait être le dispositif que les différentes séances du groupe de travail organisé ces derniers mois par le SIAO ont pointés comme outil nécessaire pour mieux répondre aux besoins sociaux alors que les dispositifs sont saturés et l'usage des nuitées d'hôtel classique permanent.

Notre assemblée générale de juin en dira davantage mais déjà on peut pointer deux orientations :

- Faire valoir le besoin d'un outil souple, polyvalent et adaptable par territoire pour accueillir des publics divers et donner à la fonction veille sociale une latitude d'action,
- Appeler à la vigilance institutionnelle face aux effets contre productifs de la multiplicité de dispositifs experts et repenser les logiques nécessaires de l'accompagnement social global, durable et de proximité.

Dès à présent notez la date du **27 juin après-midi** pour la tenue de **l'assemblée générale du GCS**.

Nous sommes toujours dans l'attente de vos contributions, vos remarques et de vos propositions d'articles sur vos pratiques et actions et les questions qu'elles soulèvent. Cette lancinante attente nous trouble un peu ... Mais nous ne désespérons pas de les voir fleurir.

Philippe CHOLET

Administrateur du GCS25

Merci pour vos remarques et vos contributions
Prochain numéro courant Juin 2024

Dans ce numéro

- Les données 115
- Fiche technique RHVS
- L'hôtel social Sablé-sur-Sarthe
- Les hôtels sociaux, « un maillon essentiel »
- Claude ALPHANDERY



1238

Appels traités en avril 2024

339

71.5%

28.5%

135

Mises à l'abri réalisées

Demandes non pourvues

301 orientations abri de nuit

20 orientations hôtel

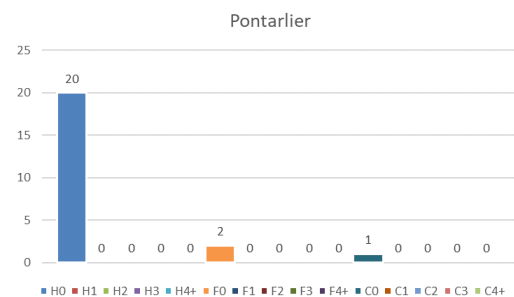
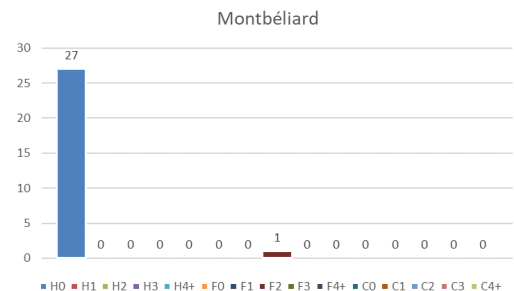
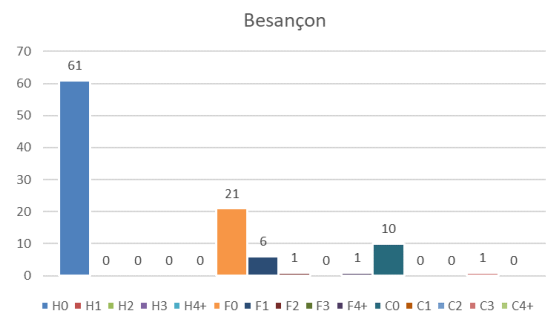
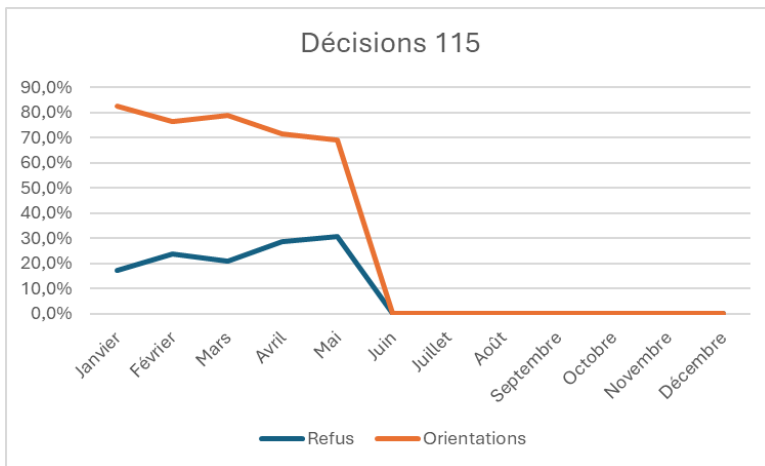
3 vers dispositifs d'hébergement d'urgence

39 refus d'orientation par manque de place

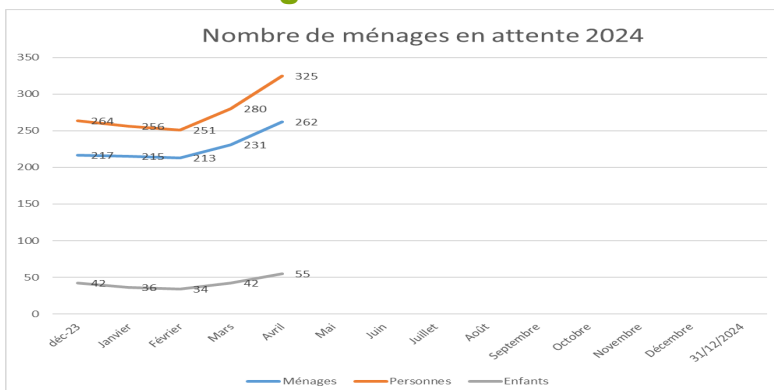
22 refus d'orientation par manque de place adaptée

67 autres refus : Exclusions, demande inadaptée, Statut, DDETSPP...

Publics concernés par les demandes non pourvues 2024



Hébergement d'insertion



La situation inquiète suffisamment les partenaires et le SIAO pour que nous vous diffusions une nouvelle information s'agissant de l'activité de demande sur la partie insertion du SIAO. Le nombre de ménages en attente dépasse un seuil jamais atteint jusqu'alors.

Focale sur les résidences hôtelières à vocation sociale

Résidence hôtelière à vocation sociale (RHVS) Définition / missions	Les résidences hôtelières à vocation sociale permettent de développer et diversifier des solutions d'hébergement, de qualité à un coût maîtrisé, notamment pour les personnes en difficulté. Elles représentent une alternative au recours à des hôtels meublés parfois chers et de mauvaise qualité.
Statut et agrément	Etablissements commerciaux d'hébergement de 2 types (résidences mobilité [RMob] et résidences d'intérêt général [RIG]) qui comportent certaines caractéristiques : <ul style="list-style-type: none"> - nécessité d'un agrément de la résidence et de l'exploitant par le préfet de département, - possibilité de relever, au regard du PLU, sans changement de destination, soit de la destination habitat et de la sous-destination hébergement, soit de la destination commerce et activités de service et de la sous-destination hébergement hôtelier et touristique, - classement, au titre de la sécurité incendie, en habitation, - accompagnement social pour les "publics préfet" facultatif (RMob) ou obligatoire (RIG), - présence d'un coin cuisine équipé dans chaque logement (RMob) ou mise à disposition sur place d'une restauration ou d'une ou plusieurs cuisines (RIG).
Public accueilli	RMob (au moins 30% de logements "publics préfet") : publics rencontrant des difficultés particulières pour se loger identifiés dans le PDALHPD et le PLH (travailleurs pauvres en mobilité professionnelle ou en formation, jeunes en mobilité, femmes victimes de violences etc.). RIG (au moins 80% de logements "publics préfet") : publics accueillis à titre inconditionnel ou au titre de l'asile.
Durée de séjour	Location pour une occupation à la journée, à la semaine ou au mois, à une clientèle qui peut éventuellement l'occuper à titre de résidence principale.
Forme d'habitat	RMob : établissement composé d'un ensemble homogène de petits logements "prêt-à-vivre" équipés et meublés offrant des prestations para-hôtelières. RIG: forme d'hôtel social meublé
Mode de fonctionnement	Sans modalités d'entrée. Orientation des "publics préfet" par le SIAO ou par l'OFIL. Les conditions de fonctionnement de chaque résidence sont définies dans un cahier des charges arrêté par le préfet de département qui précise notamment pour les "publics préfet": <ul style="list-style-type: none"> - les conditions de mise en œuvre des réservations de logements, - les modalités d'appréciation du respect par l'exploitant du pourcentage des logements de la résidence qui leurs sont réservés, - les modalités d'appréciation du respect par l'exploitant du prix de nuitée maximal.
Mode de gestion	Gestion essentiellement par des SA, SEM (dont ADOMA dans le cadre des marchés HUAS et PRADHA), OLS et associations. Les RMob et RIG peuvent être exploitées sous la marque "Logirelais" qui est déposée par l'Etat. Les RMob de la société SGRHVS sont exploitées sous la marque "montempô APPART HOTEL".
Financement dont participation financière des personnes accueillies	Fonctionnement : Pour les logements "publics préfet" : <ul style="list-style-type: none"> - tarif plafonné à 23,12 € HT par logement et par nuit (valeur 2020) pouvant être révisé annuellement, majoré (en cas d'occupation par plusieurs personnes) et dégressif (en cas de location à la semaine ou au mois), - programmes 177 ou 303 Investissement : <ul style="list-style-type: none"> - Filière privée : subventions de l'ANAH (II de l'art. R321-12 CCH et art. 15-C du règlement général de l'ANAH) - Filière institutionnelle (OLS, SEM à vocation immobilière, associations...) : financements octroyés par la Caisse des dépôts et consignations, ainsi que par Action logement, les collectivités territoriales, des personnes morales de droit privé (en échange de droits réservation). - Exceptionnellement : FNAP/programme 135 - Fonds à impact social (par exemple, Hémisphère, qui est dédié au financement de 10 000 places d'hébergement d'urgence). - le cas échéant, participation des personnes accueillies (prévue par convention).
Solvabilisation des personnes	Minima sociaux de droit commun (RSA,...), allocation logement, uniquement en RMOB, sous réserve que le logement soit la résidence principale, impliquant que l'occupant s'acquitte intégralement du paiement de la nuitée, et qu'il soit titulaire d'un contrat de location meublée.
Références législatives et réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> - CCH : art. L631-11, R331-85 à R331-95 (financement) et R631-8-1 à R631-26-1 (réglementation spécifique) - Arrêté du 11 juillet 2007 relatif aux pièces constitutives des dossiers de demande d'agrément des RHVS et de leurs exploitants - Circulaire du 8 avril 2008 relative aux RHVS - CASF: art. L312-5-3, L345-2-6, L345-2-8 et R345-10 (SIAO)

Responsable de la publication : Philippe CHOLET - GCS25

Rédaction : Equipe SIAO

Les contenus ont une valeur informative et sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

IMPRESSION PAR NOS PROPRES MOYENS

À Sablé-sur-Sarthe, « l'hôtel social n'est pas un hôtel de touristes »

[À Sablé-sur-Sarthe](#), la Croix-Rouge apporte des solutions d'hébergement d'urgence pour les personnes en situation de précarité. En outre, l'hôtel social situé au 9, rue des Juifs, représente une aide indispensable pour des profils très divers qui y trouvent un point d'ancrage et une écoute attentive avant de concrétiser des projets. Un an après le premier confinement dû [au Covid-19](#), Isabelle Delanoë, directrice du pôle exclusion Sarthe pour [la Croix-Rouge](#) et responsable de l'hôtel social, revient sur le fonctionnement – loin des idées reçues – de ce dispositif d'hébergement unique dans la communauté de communes de Sablé.



Un hôtel social, qu'est-ce que c'est ?

C'est un hébergement temporaire qui répond à une situation d'urgence dans lequel les résidents restent plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Ils s'y reconstruisent, font le point sur leurs parcours et leurs difficultés antérieures qui peuvent être un frein à l'obtention d'un logement.

L'objectif est d'aller vers une autonomie.



Qui peut se tourner vers ce dispositif ?

Nous accueillons des personnes en situation de précarité qui n'ont pas de logement. Les profils sont très divers. Nous avons des personnes seules, en couple, qui parfois ont déjà un emploi, des femmes victimes de violence et [même des jeunes de moins de 25 ans](#).

Actuellement, nous hébergeons onze personnes qui sont aussi accompagnées dans leur projet de vie. On les oriente vers Pôle emploi, des associations d'insertion ou encore [la Mission locale pour les plus jeunes](#).

Comment fonctionne ce type d'hébergement, unique dans la communauté de communes de Sablé ?

Le principe, c'est de mettre à disposition une chambre privative. On en a neuf à l'hôtel social. Chaque résident participe financièrement à hauteur de 2 € par nuit, ce qui encourage la gestion de leur budget.

Mais la cuisine, la buanderie ou encore les aménagements extérieurs sont collectifs. C'est un hôtel social, pas un hôtel de touristes. Chacun participe à l'entretien de ces espaces de vie. Ça permet aussi de se responsabiliser et de se rendre utile à la collectivité.

L'hôtel dispose d'un maître de maison, qui assure l'accueil, ainsi qu'une conseillère pour l'accompagnement social et les démarches administratives.

Des animations sont-elles organisées au sein de la structure ?

Ça ne fait pas partie des priorités, mais c'est indissociable au développement. Pour recréer du lien, on organise des activités culturelles et sportives soutenues par nos bénévoles, des services civiques et notre animatrice, Marie-Claude Labelle. Le 9 mars 2021, nos bureaux ont déménagé dans l'ancienne mercerie du château. On a donc gagné de la place pour faire nos activités, même si elles sont pratiquées en groupe restreint à cause du Covid.

Suite et fin page 5

Retrouvez l'ensemble des bulletins du SIAO sur notre site internet

<http://siao25.e-monsite.com/pages/bulletin.html>

À Sablé-sur-Sarthe, quels sont les autres dispositifs d'hébergement d'urgence dont vous avez la gestion ?

Juste à côté de l'hôtel social, nous disposons de trois hébergements d'urgence. Ils sont proposés sur orientation du Samu social (115). Les personnes restent entre trois jours et une semaine et peuvent demeurer avec leurs animaux de compagnie.

Nous avons aussi une quarantaine d'appartements que nous louons à Sarthe Habitat. Ces logements en diffus servent à l'accueil de familles sans abri, ainsi qu'à des demandeurs d'asile. Malgré la crise sanitaire, les demandes d'hébergement sont plutôt stables depuis quelques années. Et quand on est complet, on mobilise des hôtels. Pour chaque situation, on essaye de répondre, et on s'adapte.

L'hôtel social de Sablé-sur-Sarthe, situé au 9, rue des Juifs, dont la gestion revient à la Croix-Rouge, est un dispositif unique dans la communauté de communes. Son fonctionnement, loin des idées reçues, permet aux résidents de retrouver leur autonomie.

Les hôtels sociaux, "un maillon essentiel qu'il faut valoriser"



D'après Philippe Baudassé, près de 120 000 personnes vulnérables seraient hébergées à l'hôtel aujourd'hui (ici à Lyon, le 8 janvier, avec des familles quittant un hôtel qui les abritait).

Après avoir œuvré pour un "mieux-vivre" dans les hôtels sociaux, Philippe Baudassé propose de former leurs personnels, pour améliorer le quotidien des publics qui y vivent. Faute de pouvoir se passer de ces hébergements, il plaide pour un label garantissant leur qualité.

Comment en êtes-vous venu à former des directeurs, des réceptionnistes ou des agents d'entretien des hôtels, pour mieux y accueillir les publics précaires ?

Philippe Baudassé J'ai travaillé douze ans pour le Samu social de Paris, notamment comme responsable de la mission « mieux-vivre à l'hôtel ».

Après l'incendie de l'hôtel Paris-Opéra, qui avait tué 24 résidents en 2005, un audit des hôtels sociaux avait été confié en 2006 à notre organisation. Elle s'était ainsi dotée d'un service dédié à l'hébergement et aux réservations hôtelières. Aujourd'hui appelé Delta, ce service opère désormais à travers toute l'Île-de-France, pour ses huit SIAO (services intégrés d'accueil et d'orientation, NDLR).

J'ai ainsi pu y travailler à une amélioration des conditions de vie, pour les personnes qui y sont

hébergées. Car ces lieux de mise à l'abri, de fait, sont devenus des lieux de vie.

Combien de temps passe-t-on, en moyenne, dans les hôtels sociaux ?

P. B. D'après Delta, en 2020 en Île-de-France, près de 50 % des ménages hébergés en hôtels y vivaient depuis plus de deux ans déjà, dont 15 % depuis plus de cinq ans. La durée moyenne du séjour y est d'environ deux ans et demi.

Combien de personnes y sont hébergées ?

P. B. Rien qu'en Île-de-France, ils étaient 58 000 pendant le confinement ; à l'approche des Jeux olympiques ils sont désormais 53 000, selon les SIAO de la région. À travers la France, on peut ainsi estimer que 67 000 personnes sont hébergées dans des hôtels – parmi les 330 000 sans domicile que compte la Fondation Abbé Pierre (soit 20 % du total, NDLR).

Juridiquement, la notion d'hôtel social « n'existe pas », souligne Philippe Baudassé. DR

En y ajoutant les quelque 25 000 personnes en situation de précarité qui paient l'hôtel de leur poche, mais aussi les femmes victimes de violence ou les mineurs isolés qui y sont mis à l'abri, on peut estimer que 120 000 personnes au total dorment dans des hôtels. Ils occupent sans doute 10 % du parc hôtelier. On ne peut plus se passer de ce mode d'hébergement !



Quelle est la définition exacte de ces hôtels sociaux ?

P. B. Ce sont les établissements dans lesquels on héberge des publics relevant de l'aide sociale... Mais juridiquement, la notion n'existe pas ! Elle se traduit tout au plus par des contractualisations, qui tendent à se développer. Ainsi, après la Haute-Garonne et Toulouse, le Samu social de Paris vient de proposer un marché public pour se doter d'un « système d'achat de nuitées hôtelières » à travers toute l'Île-de-France.

Mais cela fait près de trente ans que les pouvoirs publics confient des publics vulnérables à des équipes hôtelières sans formation, avec trop peu d'accompagnement, et de considération.

La frontière entre hôtel « de tourisme » et « social », au fond, peut donc être floue ?

P. B. Oui, puisque certains établissements touristiques peuvent accepter des mises à l'abri ponctuelles, sinon durables, parfois en mélangeant les publics, d'autres fois en réservant un ou plusieurs étages à l'aide sociale.

D'autres établissements en revanche sont exclusivement des « hôtels sociaux », et parfois de taille importante – j'en connais de 800 places en Île-de-France.

Quel accueil y est prodigué ?

P. B. Certains gérants se comportent comme des marchands de sommeil, qui s'enrichissent et se moquent des conditions de vie de leurs résidents.

Mais beaucoup se montrent, au contraire, engagés et solidaires. Comme je le montre dans mon prochain livre (1), nombre d'entre eux acceptent des charges importantes pour la sécurité, la

bagagerie, la laverie, ou encore la restauration de ces « clients » vulnérables. J'en connais même un qui emploie un coach sportif pour ses résidents, et encore un autre capable de prendre soin lui-même d'une personne en fin de vie !

Les actions de ces équipes, malheureusement, demeurent invisibles. Elles constituent pourtant un maillon essentiel entre la rue et le logement social, qu'il faut valoriser et mieux former ! D'autant que les travailleurs sociaux n'interviennent pas suffisamment dans les hôtels...

Quelle formation leur proposez-vous ?

P. B. J'aborde la place de l'hôtel social dans les dispositifs d'urgence, les différents publics accueillis, les postures professionnelles les plus adaptées, ou encore la relation aidant-aidé... En un an, j'ai déjà pu former une centaine de professionnels, à la charge de leurs employeurs. Et je constate que ces équipes se sentent effectivement très seules !

Je milite aussi pour créer un label d'hôtel social. Il existe aujourd'hui près de 150 labels pour les hôtels touristiques, distinguant leurs qualités, leurs équipements ou encore leurs types de clients. Pourquoi n'y aurait-il pas une garantie de ce type pour les publics de l'aide sociale ?

Comme l'a dit le précédent ministre du Logement, Olivier Klein, « le recours à l'hôtel est nécessaire mais doit être mieux encadré » !

L'hôtel n'est-il pas plus cher que l'accueil en centre d'hébergement ?

P. B. Les charges du bâtiment et des personnels peuvent être effectivement plus coûteuses. Mais à une certaine échelle, les contractualisations peuvent permettre de baisser les prix.

Et ne faut-il pas d'abord privilégier les centres d'hébergement, avec tout l'accompagnement social qu'ils garantissent ?

P. B. C'est évident, il faut plus de CHU et plus de CHRS ! Mais aujourd'hui il manque de travailleurs sociaux, notamment, pour pouvoir en ouvrir davantage. On ne va pas pouvoir se passer des hôtels dans l'immédiat. Pour que ces hébergements ne soient pas maltraitants auprès de ces publics fragiles, il est essentiel d'y favoriser les bonnes pratiques.

(1) Plaidoyer pour un mieux-vivre en hôtel social, Philippe Baudassé. Parution prévue en mai.

Claude Alphantéry est décédé le 26 mars 2024. Il avait 101 ans.

Quelques lignes ici et là dans la presse rappellent combien ce fut un homme d'engagements. Résistant à 20 ans il lutta contre la barbarie nazie et pour un monde plus juste. D'abord haut fonctionnaire aux lendemains de la guerre, il voulut mettre l'économie au service de l'homme et de l'humanisme. Il fut un pionnier de ce qui devint l'Économie Sociale et Solidaire et fut fondateur du réseau France Active.

On peut s'interroger pourquoi son nom débarque dans le bulletin du SIAO porté par le GCS ? Parce qu'il avait fait de la



coopération l'axe cardinal de l'action considérant que celle-ci est « plus qu'une méthode, c'est une praxis qui relie l'expérimentation locale et l'imaginaire global pour transformer le monde ». alter éco, hommage à C Alphantéry, n°446 mai 2024.

Cette coopération qui est un fondement de notre groupement pour faire de la place à ceux qui en ont si peu, en organisant les dynamiques d'acteurs de l'urgence sociale et de la veille sociale.

Le tout dernier appel de C Alphantéry dans le Nouvel obs, le 26 mars juste avant de quitter ce monde fut :

Mon tout dernier appel, avec les forces qui me restent, c'est de vous inciter à tout mettre en œuvre pour que ce qui a motivé ma vie, le combat contre le fascisme, contre la barbarie et pour les droits humains, soit à nouveau mobilisé dans une grande alliance humaniste des forces de vie.

Agissez comme si vous ne pouviez pas échouer. »

Que cette dernière phrase irrigue nos pratiques

<https://www.nouvelobs.com/idees/20240326.OBS86257/claude-alphantery-son-appel-bouleversant-contre-le-retour-de-la-barbarie.html>